

Lyon, qui était entrepreneur des bâtiments ; en conséquence, ces sommes lui furent remises sur l'acquit des dames de Saint-Pierre.

L'alignement du 13 mars 1656 est libellé comme il suit :

« Alignements donnés à trois faces de bâtiments que haute et puissante dame Anne d'Albert de Chaune, abbesse du monastère royal de Saint-Pierre, et les révérendes dames religieuses dudit monastère prétendent faire bâtir à neuf faisant face sur la place des Terreaux, la rue Saint-Pierre et la rue Clermont ;

« Bâtissant les deux pavillons sur la rue Saint-Pierre, ils seront alignés en ligne droite de vent à bise, à prendre depuis la façade du clocher (18) de l'église Saint-Pierre, du côté de la place étant au devant de ladite église, à un arc boutant ou éperon du dit clocher, jusqu'à l'enchant du clos des dites dames faisant face sur ladite rue Saint-Pierre et sur la place des Terreaux auquel endroit ledit enchant sera reculé du côté de la dite rue de 2 pieds, ce faisant icelle rue audit endroit demeurera large de 13 pieds (19). »

« Et autres alignements ont été donnés au pavillon que l'on prétend faire bâtir à l'endroit du dit enchant qui est d'une avance de 18 pouces sur la dite place des Terreaux et duquel endroit sera tiré une autre ligne droite de matin à soir à l'enchant des clos des dites dames vis-à-vis l'enchant des écuries du sieur Vidaud, auquel endroit la face du pavillon que l'on prétend faire bâtir fera une avance de 18 pouces sur la dite place des Terreaux les-

(18) Placé alors au-dessus du portail de l'église.

(19) Soit 4^m 30. On doit se rappeler encore ce défilé par lequel débutait la rue Saint-Pierre, du côté de la place des Terreaux.